



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 8 mars 2021

Séance du vendredi 12 mars 2021 organisée dans le contexte d'état d'urgence sanitaire

Afin de respecter les distances physiques, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du foyer de Vany et a appliqué scrupuleusement le protocole sanitaire.

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Béatrice LOUIS
6. Mme Catherine MAHUT
7. Mme Christine DESGORCES
8. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Madame Christine DESGORCES

Ouverture de la séance à 20 heures et 10 minutes.

DCM N°7/2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Madame Clarisse BUHLER, 1ère Adjointe, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Après l'avoir entendu et débattu,

Arrête le Compte de Gestion de la commune de Vany relatif à l'exercice 2020, établi par Madame Marie-Thérèse MOLLENTHIEL – Receveur de la Trésorerie de Montigny Pays Messin conformément à l'annexe ci-jointe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	166 428, 35€
DEPENSES	169 705, 64€
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	- 3 277, 29€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	29 177, 80€
DEPENSES	22 370, 56€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	6 807, 24€

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des 8 voix le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif du même exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°8/2021 : Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur Le Maire, quitte la salle et sous la présidence de la 1^{ère} Adjointe, Madame Clarisse BUHLER, le Conseil Municipal, découvre les résultats du Compte Administratif 2020.

Les résultats du Compte Administratif 2020 se présentent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	166 428, 35€
DEPENSES	169 705, 64€
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	- 3 277, 29€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	29 177, 80€
DEPENSES	22 370, 56€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	6 807, 24€

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2020, conforme au Compte de Gestion du même exercice, à l'unanimité, moins 1 voix.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°9/2021 : Adhésion à la Convention Prévoyance – Centre de Gestion 57 (Régularisation)

- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- VU l'avis du comité technique en date du 11 décembre 2020. sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation) ;
- VU la délibération en date du 4 septembre 2020 portant d'habilitation du Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité (avec estimation du montant de participation) ;
- VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;
- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;
- VU l'exposé du Maire ;

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur :
traitement brut indiciaire + NBI
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

Après délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DECIDENT

- de faire adhérer la commune de Vany à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.

- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 12€ brut (pour un temps complet)

AUTORISENT Monsieur Vincent Dieudonné, Maire de Vany, à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

DCM N°10/2021 : Avis sur la modification n°2 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz

La commune de Saint-Julien-lès-Metz a démarré son projet de modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme le 3 février 2021 et va le soumettre à enquête publique à partir de la fin du mois de mars 2021.

Conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme, la Mairie de Vany reçoit les éléments du dossier pour émettre son avis.

La commune a reçu le 9 février 2021 un mail de la part de Metz Métropole contenant :

- l'arrêté 02-2021 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Julien-lès-Metz
- la notice de présentation du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Julien-lès-Metz

Après examen du projet, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le projet et donne donc un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix

La séance est levée à 22H10
Signature des membres présents,

Le Maire,

Monsieur Vincent DIEUDONNÉ



Mme BUHLER Clarisse <i>1^{ère} Adjointe</i>		Mme MAHUT Catherine <i>Conseillère Municipale</i>	
M. COTTEL Mathieu <i>2^{ème} Adjoint</i>		Mme DESGORCES Christine <i>Conseillère Municipale</i>	
M. DELLINGER Marie-Claire <i>Conseillère Municipale</i>		Mme RAWUNG Marie-Laurence <i>Conseillère Municipale</i>	
Mme LOUIS Béatrice <i>Conseillère Municipale</i>			